



## Echanges sur les annonces de la Direction Générale...

La DG n'a toujours pas le feu vert pour mettre en place une augmentation générale des salaires. Elle continue malgré tous ses échanges avec les tutelles. Dans cette attente, elle a réuni les organisations syndicales pour leur annoncer la mise en place de plusieurs mesures à sa main :

### 1ère mesure : Augmentation des PVI pour les agents de droit public.

En moyenne il est distribué 1,15 PVI par agent public sauf pour les QPV et les DROM où on est à 1,75. La DG a décidé de porter à 1,5 PVI par agents et à 2 pour les DROM et QPV soit 5633 parts en plus. Cette disposition est à la main du DG. L'enveloppe est à la main du DG avec une augmentation de 23% est de 650 K€ chargé/ an. . Cela représente 5633 parts en plus. La mesure pourrait être mise en œuvre dès la campagne 2024.

Le **SNAP** a demandé qu'il y ait un message de la DG aux établissements pour faire en sorte que cette augmentation puisse bénéficier à tous les agents publics. (chaque agent doit percevoir une quote-part de cette enveloppe qui a été débloquée pour améliorer le pouvoir d'achat de tous).

La Direction a souligné que le budget des PVI est totalement consommé nationalement. Elle estime que ce n'est pas possible car cela serait contradictoire d'assurer le versement d'une PVI qui n'aurait pas répondu aux attendus prévus par les textes.

Pour la DG, malgré tout, cette augmentation de l'enveloppe va permettre aux établissements de verser un montant supérieur.

### 2ème mesure : Le rachat de jours de RTT majorés exonérés fiscalement et socialement

La DG a décidé de permettre le rachat de 2 jours de RTT majorés (Majoration de 25%). 2 éléments ont la DG conduit à rester sur 2 jours :

- la période puisque beaucoup de jours RTT ont déjà été consommés en septembre
- La Direction a préféré privilégier le montant de la Prime de Partage de la Valeur au rachat de RTT.

**Pour rappel, le SNAP est très attaché à une augmentation générale des salaires.** Pour autant, de nombreux agents stockent leurs jours de RTT sur le CET. D'ailleurs, la Direction a indiqué que 11.135 agents avaient monétisé leurs jours épargnés. Il y a une attente des agents concernant le rachat de jours de RTT majorés qui remonte que nous portons. A ce titre, le **SNAP** a demandé qu'on puisse mettre en place ce dispositif également pour 2025 dès à présent plutôt que de l'ouvrir au dernier trimestre comme c'est toujours le cas. Enfin, le **SNAP** a demandé les modalités de mise en œuvre pour 2024.

La DG répond que ce ne sera pas possible pour 2025 car elle n'a pas de visibilité pour 2025.

Pour les modalités, la Direction va ouvrir la possibilité sur Horoquartz de demander le rachat de 2 jours de RTT 2024 jusqu'à fin novembre 2024 pour un versement sur la paie de décembre 2024 .

La direction ne demande pas aux Organisations Syndicales de se positionner sur ces mesures et préfèrent les mettre en œuvre unilatéralement. Elle s'appuie sur le dispositif ouvert par la Loi jusqu'en 2025.

### 3ème mesure : la Prime sur le Partage de la Valeur

La DG va sur une augmentation de la prime. Comme c'est une décision unilatérale, elle sera de deux niveaux :

**Pour les agents privés** : A, B, C, D : **800 €** ; Supérieur à D : **500 €**

**Pour les agents de droit public** : Catégories 1 et 2 : **800 €** ; Catégories 3 et 4 : **500 €**

Pourquoi ce choix et pas des paliers multiples ? Parce qu'il faut que ce soit simple et clair pour tous.

Cette prime sera proratisée en fonction du temps de travail. Il faut être présent et payé à la date du versement à savoir le 23 décembre.

### Augmentation générale à venir...

La DG souligne que la nouvelle ministre du travail n'est pas hostile à l'évolution des salaires mais il n'y a toujours pas de feu vert notamment compte tenu des changements récents.

